

# Direction départementale de la protection des populations Sécurité de l'environnement industriel

# Réunion de la Commission de Suivi de site Installation de stockage de déchets non dangereux de Bray-Saint-Aignan A Saint-Aignan-des-Gués, le 3 avril 2023 à 14h30

#### Liste des participants

## Collège « Administration de l'État » :

- Mme Elisabeth ZANELLI, Directrice Adjointe de la DDPP;
- Mme Cécile TEISSERENC, Rédactrice, SEI, DDPP45;
- Mme Annette LUCE, Inspectrice de l'environnement en charge des installations classées, UD du Loiret de la DREAL Centre Val de Loire ;

## Collège « Collectivités territoriales » :

- Mme Danielle GRESSETTE, Maire de Bray-Saint-Aignan;
- M. François FEUILLET, Adjoint au Maire de Bray-Saint-Aignan;
- M. Dominique DAIMAY, Vice-Président du SYCTOM;

### Collège « Exploitants »:

- M. Armindo GOMES, Responsable régional, société TERRALIA;
- M. Olivier SCHULTZ, Responsable technique, société TERRALIA;

#### Collège salariés :

Mme Corinne PIAT, Assistante d'exploitation, société TERRALIA;

#### Collège Riverains:

• Monsieur Gilbert GUERIN, membre de la Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

#### Personnalité qualifiée :

• Mme Florence BONDUEL, Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Brayen-Val et Bouzy-la-Forêt ;

#### **Autres participants:**

- M. Rémi BICHON, Président du SYCTOM;
- M. Philippe KUTZNER, Président du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire

#### Absents excusés:

- ARS 45;
- M. Jean-Luc RIGLET, Conseiller départemental du canton de Sully-sur-Loire ;
- M. Vincent MILANOV, Responsable régional ISDND, société TERRALIA;
- Mme Anne BESNIER, Conseillère régionale Centre Val de Loire ;
- Monsieur Jean-Noël HURE, riverain.
- M. Christian AMEUR, Conseiller municipal de Bouzy-la-Forêt;
- M. Thierry SAUGOUX, riverain;

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 11 octobre 2022
- 2. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2022 par la société TERRALIA : rapport d'activités 2022 Prolongation durée d'exploitation du site
- 3. Action des services de l'État : Actions effectuées en 2022 sur le site
- 4. Questions diverses et échanges avec l'assemblée.

(La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Mme ZANELLI)

# 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS DU 11 OCTOBRE 2022.

En l'absence de remarques, le compte-rendu du 11 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

# 2. <u>PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SITE DE L'ANNÉE 2022 PAR LA SOCIÉTÉ TERRALIA.</u>

M. SCHULTZ débute par la présentation du site : personnels présents, situation géographique, matériels d'exploitation.

Il fait un rappel historique du site depuis sa reprise par la société PAPREC le 16 octobre 2015.

M. SCHULTZ présente le bilan des activités 2022 du site.

Le site a enfoui 51 371,43 tonnes de déchets en 2022 dont 21 093,03 tonnes de déchets ultimes de déchetterie, refus de tri, de plastique, de terres impactées.

M. SCHULTZ explique la plateforme de sur-tri installée à l'entrée du site. Cela permet de revaloriser 32,3 tonnes de déchets valorisables. A cela, il faut ajouter les déchets amiantés.

Une sensibilisation auprès du client a été effectuée à chaque non-conformité. Des clients ont été redirigés vers des centres de tri.

Il en a été de même pour l'apport des déchets inertes au sein du site.

- M. SCHULTZ indique qu'une évolution réglementaire est intervenue depuis le 30 juin 2022. Elle a conduit à la mise en place d'un contrôle vidéo des déchargements, de la fiche de caractérisation des déchets permettant de justifier que le déchet n'est pas interdit et l'attestation sur l'honneur du tri à la source. Ces documents doivent être fournis par le producteur du déchet.
- M. SCHULTZ poursuit par les travaux et aménagements effectués sur le site :
  - mise en place de la barrière de sécurité active et du drainant pour le casier E12/2;
  - mise en place de la couverture finale du casier E 11;
  - végétalisation du merlon côté ouest du site;
  - installation du système de surveillance par vidéo des apports ISDND;
  - exploitation du casier E12/1;
  - transformation de la chaudière de valorisation biogaz;
  - nettoyage et contrôle des bassins de rétention d'eau;
  - travaux de mise en conformité du site historique : zones D/4, D/3, C/3.

Il continue par la surveillance des installations et le bilan des deux visites d'inspection de la part de la DREAL les 29 mars 2022 et 10 juin 2022.

M. SCHULTZ poursuit par le bilan de la campagne d'une collecte d'amiante bimensuelle gratuite pour les foyers des 63 communes du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire pour la période de novembre 2022 à mars 2023. Il a été collecté 33,45 tonnes de déchets amiantés..

Il présente le bilan environnemental du site. Il explique que 3469 m³ de lixiviats ont été traités sur le site et 7958 m³ dans les stations d'épuration.

1 747 390 Nm³ de biogaz ont été valorisés. Le taux de fonctionnement de l'unité est de 93,9 %

M. SCHULTZ poursuit par le suivi des analyses trimestrielles des lixiviats et des eaux stables, des analyses semestrielles des rejets atmosphériques des évaporateurs, et des analyses annuelles du rejet atmosphériques de la torchère.

Les analyses historiques pour les différents paramètres sont conformes.

L'entretien des abords du site est effectué également. Il est procédé à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets autour du site. Le tri est effectué et les déchets sont envoyés dans les filières de valorisation de déchets.

M. SCHULTZ continue avec les économies des ressources effectuées en eau et en énergie. Concernant la préservation de l'eau potable, le site est équipé pour n'utiliser que de l'eau de pluie dans le cadre de son utilisation interne.

En ce qui concerne la réduction de la consommation d'électricité, un bilan énergétique a été effectué et un plan d'action a été élaboré pour diminuer la consommation du site de 15 %.

Pour la réduction de consommation en carburants, il a été prévu l'optimisation du temps de fonctionnement du compacteur et l'écoconduite.

La société TERRALIA a participé au 1<sup>er</sup> forum de l'environnement qui s'est tenu à Sully-sur-Loire.

M. SCHULTZ indique ensuite qu'aucun incident, accident n'a été signalé. Un signalement de nuisances olfactives a été remonté par M. FEUILLET par mail en février 2022.

Les tests de sécurité sont réalisés de façon hebdomadaire. Des rondes de sécurité sont organisées tous les mois.

M. SCHULTZ présente les perspectives 2023 pour le site.

Les travaux d'aménagement à réaliser sont :

- la couverture et le réseau de captage biogaz du casier E12;
- le dispositif de contrôle de rejet automatique des bassins d'eaux pluviales ;
- le remplacement du surpresseur d'aspiration de biogaz ;
- le rehaussement et l'étanchéification de la zone historique restante.

Concernant l'avenir du site, 3 scénarios sont envisageables :

- Prolongation de l'activité ISDND de 2 ans pour 10kT/an par l'apport d'encombrants des déchetteries du SYCTOM Gien et Châteauneuf-sur-Loire, y compris l'activité stockage amiante
- Plateforme de transit par le rechargement des encombrants de déchetterie pour un traitement ex-situ en incinération ou en stockage ;
- Passage du site en période de post-exploitation trentenaire.

La demande de prolongation de durée d'exploitation a été déposée en février 2023. Celle-ci est en cours d'instruction.

Mme ZANELLI demande si l'opération de récolte de déchets amiantés a permis la baisse de dépôts sauvages.

Mme GRESSETTE répond qu'elle n'a pas cette information. Néanmoins, l'information a été passée.

- M. SCHULTZ dit que le bouche-à-oreille a bien marché. La prestation a été facturée au SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire.
- M. DAIMAY dit que cela a été bien perçu par la population.
- M. GUERIN aimerait qu'une autre opération se réalise.
- M. KUTZNER fait part d'une augmentation des apports en mai juin 2022 suite aux orages de grêle.
- M. GUERIN mentionne que les apports vont avoir tendance à diminuer car les nouvelles constructions ne sont plus avec de l'amiante.
- M. KUTZNER fait savoir que beaucoup de bâtiment agricole ont des toitures en amiante. Cela a été une bonne collaboration entre le SICTOM de Châteauneuf- sur-Loire et les particuliers. Cela permet de faire connaître les solutions aux professionnels et de dédramatiser le coût de l'amiante.
- M. BICHON a fait une information auprès de la Fédération du Bâtiment de Gien. Ils ont découvert qu'il y avait une solution près de leur entreprise. Il s'agit essentiellement des petits artisans. Ils peuvent également déposer chez leurs fournisseurs.

Il regrette que le SICTOM du Giennois n'est pas pris la même initiative.

M. BICHON poursuit sur l'avenir du site. LE SYCTOM privilégie la prolongation du site sur 2 ans.

Les déchetteries qui ont maintenant 20 ans ne sont plus adaptées. Il est prévu l'agrandissement de deux déchetteries et la fermeture d'une déchetterie dans le canton de Sully-sur-Loire.

Il a été demandé qu'il y ait davantage de tri dans les déchetteries. Il y a un problème de place dans les déchetteries du fait de leur configuration.

Il est prévu l'agrandissement de la déchetterie de GIEN. Il s'agit d'une transition financière car le coût du traitement des déchets va augmenter. Le coût devra être supporté par les habitants du SYCTOM.

L'hypothèse de la fermeture du site en juillet 2023 est toujours envisagée. L'évacuation des déchets d'autres sites d'enfouissement est étudiée notamment vers le site de Saint Palais dans le Cher.

Mme GRESSETTE se doutait qu'il y aurait une poursuite de l'activité sur le site pour 2 ans supplémentaires.

Monsieur BICHON indique que les ISDND dans le Loiret sont en fin d'exploitation. Ils vont fermer au fur et à mesure dans les prochaines années.

Madame TEISSERENC indique que les déchets ultimes iront dans les autres départements. Il n'est pas prévu l'ouverture d'une ISDND dans le Loiret. Le plan régional de gestion et de réduction des déchets de la région Centre Val de Loire ne le prévoit pas.

5

M. SCHULTZ indique que la politique actuelle est à la réduction des déchets et au tri des déchets à la source.

M. GUERIN indique que sur les sites de Bucy-Saint-Liphard et Chevilly, une baisse des apports a été constatée. A l'avenir à court terme, ce n'est pas possible mais à moyen et long, peutêtre pourrait-on prévoir l'ouverture d'une ISDND ?

Mme LUCE indique que ce n'est pas prévu et que les ISDND sont vouées à disparaître.

M. BICHON indique que le site de Bray-Saint-Aignan est le seul site du Loiret pour des déchets amiantés et que deux ans c'est court.

Mme TEISSERENC indique que la dernière ISDND qui va fermer dans le département est celle de Chevilly avec une prolongation de durée d'exploitation de deux ans.

Le casier de déchets amiantés situé sur le site de Bray-Saint-Aignan est le seul du département. A la fin de son exploitation, ce type de déchet ira dans d'autres départements ou régions.

M. GOMES prend la parole concernant l'avenir de la filière déchet dans la région. Ce plan mentionne un déficit de capacité pour 300 000 tonnes de déchets en 2030.

Ensuite, une discussion est engagée sur la politique des déchets du secteur.

# 3. ACTIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT.

Mme LUCE, nouvellement arrivée au sein de l'UD 45 de la DREAL, se présente en qualité de nouvelle inspectrice des installations classées, gérant le site.

Mme LUCE indique que l'inspection 2023 n'a pas encore pu avoir lieu, du fait de l'avancée de la réunion de la commission de suivi de site.

Elle précise qu'un projet de changement d'exploitant au profit du SYCTOM ainsi que la prolongation du site pour une durée de deux ans est en cours d'instruction. Des échanges ont eu lieu dans ce cadre.

Mme ZANELLI demande l'avis des membres sur la prolongation de la durée d'exploitation du site pour 2 ans.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité.

## 4. QUESTIONS DIVERSES ET ÉCHANGES AVEC L'ASSEMBLÉE.

Aucun autre sujet n'étant abordé, Mme ZANELLI lève la séance à 16h15 après avoir remercié les membres présents pour leur participation.

La Présidente de la

Elisabeth ZANELLI

